

# Le financement sectoriel

Portrait et propositions de Québec solidaire pour en finir avec la corruption



## Table des matières

<b>Pourquoi ce rapport</b>	<b>5</b>
<b>Financement sectoriel : définition et origine</b>	<b>6</b>
<b>Qu'est-ce que le financement sectoriel ?</b>	<b>6</b>
<b>Pourquoi faire du financement sectoriel ?</b>	<b>7</b>
Pour les partis	7
Pour les entreprises	7
<b>Quelles sont les origines du financement sectoriel ?</b>	<b>7</b>
Les montants de dons aux partis politiques	8
<b>Les cas rapportés de financement sectoriel</b>	<b>16</b>
Le rapport Moisan	16
Tecsult	17
Tony Accurso	18
Benoit Labonté	19
Axor	20
La Commission Bastarache	20
La course à la chefferie de Pauline Marois	20
<b>Les milieux qui pratiquent le financement sectoriel</b>	<b>21</b>
Le secteur de la construction	21
Les cabinets d'avocats	24
Des entreprises diverses	26
Lévinoff-Colbex	26
Comptables et vérificateurs	26
Élections de 2008 au PLQ	27
<b>Conclusions</b>	<b>28</b>
<b>Les États-Unis et la France :</b>	
<b>deux visions du financement électoral</b>	<b>29</b>
Les États-Unis	29
La France	30
<b>Recommandations et conclusion</b>	<b>32</b>
Recommandations quant à	
l'application du mandat de la Commission	32
Recommandations quant au financement des partis politiques	33



# 1 Pourquoi ce rapport ?

Québec solidaire est un parti politique tout jeune, avec des moyens modestes. Néanmoins, les exigences électorales et administratives du système électoral québécois sont les mêmes pour nous que pour les autres. Notre statut de parti de gauche fait que nous n'entretenons aucun lien avec les entreprises et les organisations qui sont au cœur du financement illicite des autres partis. Nous croyons donc que nous occupons une place privilégiée pour contribuer à la recherche et à la réflexion sur cette question.

À la fin de 2009, le scandale entourant le financement sectoriel nous a poussés à mener des recherches intensives sur la question de la corruption. Ces recherches devaient nous permettre de comprendre comment les partis politiques traditionnels réussissaient à amasser les sommes imposantes qu'ils accumulaient tout en prétendant respecter la loi électorale.

À l'hiver 2009, Québec solidaire a rendu public le résultat de ses recherches entourant les firmes de génie-conseil. Le 5 août 2010, l'une d'elles, Axor, admettait avoir financé illégalement le Parti libéral, le Parti québécois et l'Action démocratique du Québec. Il est intéressant de mentionner que ces aveux de culpabilité survenaient après une simple vérification écrite du Directeur général des élections (DGE) auprès des donateurs visés. En effet, le DGE a envoyé une lettre demandant aux donateurs en question de confirmer qu'ils n'avaient pas reçu d'argent ou de directive de leur employeur pour faire ces dons. Pour les autres firmes, le DGE a choisi de ne pas pousser plus loin l'enquête et il a plutôt fait confiance aux déclarations des donateurs à la suite de l'envoi de ces lettres. Nous souhaitons évidemment que les commissaires poussent l'enquête plus loin que ne l'a fait le DGE.

Si les révélations que nous faisons alors nous semblent toujours importantes, nous souhaitons avec le présent rapport franchir un pas supplémentaire. Nous nourrissons de grands espoirs à l'endroit de la Commission Charbonneau et nous souhaitons qu'elle réussisse à faire toute la lumière sur les actes illégaux commis autour du financement des partis politiques.

Cependant, nous craignons que la Commission, en tentant d'axer son travail sur les mises en accusation et les condamnations des coupables, passe à côté du problème structurel que représente le financement des partis politiques. S'il fallait qu'à la fin de ses travaux, la Commission se contente d'épingler quelques coupables et de désigner quelques pommes pourries, ce serait bien insuffisant. Notre système politique, lui, resterait corrompu comme avant.

Qui plus est, et ce sera l'un des objets importants de notre démonstration, si la Commission se concentre uniquement sur les rôles des entrepreneurs en construction, elle laissera derrière elle tout un pan des liens qui devraient être dévoilés. Les firmes de génie-conseil, les bureaux d'avocats et d'autres firmes de services professionnels sont parties prenantes des projets de l'industrie de la construction, mais ils sont aussi actifs sur le plan du financement sectoriel. Ces liens sont un rouage important des stratagèmes de collusion et de corruption que la Commission a pour mandat de dévoiler. Par ailleurs, nous invitons la Commission, si elle le juge nécessaire, à étendre son mandat au-delà de ces limites, tant la situation est grave et généralisée.

Notre rapport a pour objectif de montrer que le financement sectoriel des partis politiques est un problème structurel, qu'il est toujours cœur du processus de financement actuel des partis traditionnels et qu'il ne sera pas réglé simplement par des mises en accusation ciblées, mais par des changements législatifs importants.

## 2 Financement sectoriel : définition et origine

Dans ce chapitre, nous proposons de mettre en contexte le financement sectoriel et occulte des partis politiques, justement pour éviter qu'il soit considéré comme un phénomène extraordinaire et inusité. Nous voulons mettre en lumière des éléments démontrant que cette pratique est régulière, commune et structurante pour les partis politiques au Québec, mais à divers degrés. Pour ce faire, nous offrirons une définition du financement sectoriel, nous expliquerons pourquoi il profite tant aux entreprises qu'aux partis traditionnels et nous tenterons de situer ses origines.

Il est utile de comprendre dans quel contexte législatif intervient le financement sectoriel. En 1977, le gouvernement Lévesque adopte la Loi sur le financement des partis politiques pour mettre fin à la collusion entre les partis et les entrepreneurs privés. Cette loi fixe quatre balises majeures au financement des partis politiques :

- Les partis ne peuvent désormais être financés que par des citoyens. Tout financement direct ou indirect par des personnes morales est interdit.
- Les dons personnels sont limités à hauteur de 3 000 \$ par électeur.
- L'État intervient pour financer les partis politiques en fonction de leurs résultats électoraux.
- Les dépenses électorales sont contrôlées, des niveaux de dépenses maximales sont établis et les dépenses effectuées sont soumises à une vérification.

### Qu'est-ce que le financement sectoriel ?

Le financement sectoriel est un terme utilisé par les partis politiques traditionnels dans leurs communications internes pour désigner, de façon allusive, une pratique illégale, soit le financement des partis politiques par des personnes morales. Il se nomme « sectoriel », car ce type de financement vise particulièrement certains secteurs stratégiques de l'économie québécoise, en particulier ceux qui entretiennent des liens forts avec l'État (notamment à travers l'attribution de contrats publics).

Comme le Directeur général des élections (DGE) surveille les entrées d'argent des partis politiques, il est nécessaire de camoufler le financement sectoriel pour qu'il ait l'apparence d'un financement légal et légitime. Pour ce faire, l'une des techniques utilisées (celle qui fut la plus publicisée, mais qui n'est pas la seule) consiste à offrir un montant aux employé-e-s d'une entreprise en les invitant fortement à le donner à un parti. Une fois les dons réalisés, un représentant de l'entreprise s'occupe de faire savoir au responsable du financement du parti quels dons proviennent de son entreprise. Les dons sont donc faits aux partis traditionnels à partir d'individus et ils paraissent légitimes aux yeux du DGE, mais les responsables du parti savent bien qu'ils viennent, en réalité, d'une entreprise. Ils peuvent, une fois élus, renvoyer l'ascenseur à cette entreprise en lui octroyant des contrats.

Cette pratique fut baptisée « prête-noms » dans les médias. Il faut bien comprendre que son application peut varier. Dans une entreprise, il peut s'agir d'un chèque avec une directive claire; dans une autre, la direction peut effectuer une avance sur un compte de dépense avec une invitation à contribuer à la caisse d'un parti. On nous a même raconté qu'une firme remboursait ses employés avec des voyages<sup>1</sup>.

Le financement sectoriel réalisé avec des prête-noms est une pratique qui laisse des traces, contrairement aux transferts aux partis en argent comptant qui ne passent pas dans leurs comptes légitimes. Nous verrons dans le chapitre suivant que nous détenons suffisamment d'information pour pointer vers l'existence d'un système élaboré de prête-noms dans certains secteurs.

<sup>1</sup> <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/347440/une-double-comptabilite-pour-cacher-des-dons-politiques>

Plusieurs personnes, dans les partis politiques comme dans les entreprises, nous ont confirmé cette pratique et nous en ont expliqué les détails opérationnels. Aucune d'elles n'a cependant voulu se risquer à témoigner publiquement. Si la Commission est en mesure d'assurer leur sécurité, nous espérons qu'elles se présenteront comme témoins.

## **Pourquoi faire du financement sectoriel ?**

### **Pour les partis**

Les partis politiques sont confrontés à d'importantes dépenses électorales. Une campagne électorale ne se gagne pas uniquement à coup de soupers spaghetti et d'épluchettes de blé d'Inde. Les coûts publicitaires, les importantes équipes électorales, la logistique des tournées à travers l'immense territoire québécois, tout cela implique des dépenses importantes. En observant les cycles financiers des partis politiques, on remarque qu'ils passent inmanquablement par une période d'endettement lors des campagnes électorales et par une période de remboursement ensuite. .

Le financement sectoriel est complémentaire à ces cycles. Le parti « s'endette » face à des entreprises pendant la période électorale; s'il prend le pouvoir, il « rembourse » ses créanciers par l'attribution de contrats publics ou de postes gouvernementaux et par la mise en place de politiques et de projets favorables à ces secteurs. Dans ce cas spécifique, l'avantage réside dans le fait que ce n'est pas l'organisation partisane qui rembourse les dons effectués, mais bien le gouvernement.

### **Pour les entreprises**

Durant les trente glorieuses, l'économie québécoise s'est développée non pas contre, mais avec (et parfois grâce à) l'État. C'est vrai pour toutes les économies « occidentales » et c'est particulièrement vrai pour ce qui a été appelé le « modèle québécois ». L'absence de capital suffisant dans les entreprises québécoises a été compensée par l'intervention étatique. Cela a permis la création d'entreprises d'envergure qui, grâce à des contrats publics, ont pu être propulsées sur la scène internationale.

Tout cela fonctionne bien tant qu'il n'y a pas trop d'acteurs pour le nombre de contrats à distribuer. Quand la cour étatique est pleine, il faut réussir à se distinguer pour obtenir des contrats. Une façon de se distinguer est d'offrir la meilleure soumission. Il s'agit cependant d'un jeu risqué où l'on peut voir nombre de contrats filer dans les mains de compétiteurs. Le jeu des soumissions devient moins risqué quand on peut influencer la rédaction de l'appel d'offres ou d'un devis grâce à des dons préalablement versés au parti au pouvoir.

Du point de vue de l'entreprise, le financement sectoriel des partis politiques est donc un investissement. Pour obtenir un contrat, une législation favorable ou des postes gouvernementaux qui rapporteront plus tard, on investit maintenant dans un parti politique. Cet investissement comporte aussi sa part de risque, car il faut savoir parier sur le bon cheval. Pour réduire ces risques, un investissement réparti entre les différentes organisations politiques assure des pertes, mais aussi une amélioration de la marge bénéficiaire quelle que soit l'issue électorale.

## **Quelles sont les origines du financement sectoriel ?**

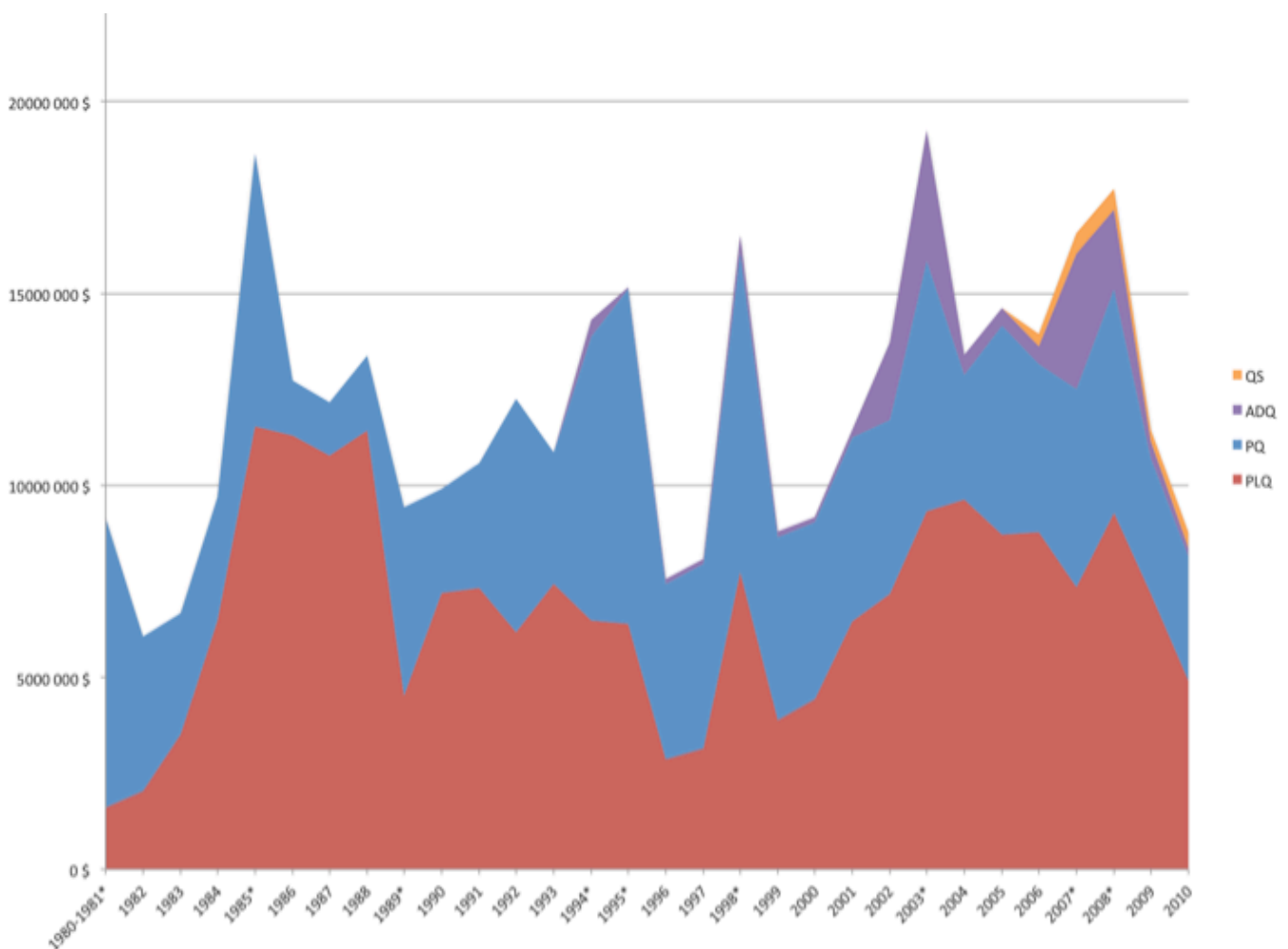
Il nous semble pertinent de tenter de comprendre à quand remonte le financement sectoriel, pour bien situer son importance et son influence dans l'histoire politique du Québec. Cependant, comme le financement sectoriel est une pratique illicite dont les traces se perdent très rapidement avec le temps, il est difficile de retourner à ses origines. Si la Commission pouvait recevoir des témoins ayant œuvré dans des partis traditionnels ou dans des entreprises qui y étaient liées, elle permettrait d'éclaircir ce point.

En attendant que la Commission accomplisse cette tâche importante, nous procéderons de deux façons pour situer les origines et l'ampleur du financement sectoriel. D'abord, nous pointerons vers ce qui pourrait être du financement sectoriel en nous penchant sur les montants des dons accordés aux partis politiques durant les dernières décennies. Ensuite, nous recenserons les documents et les déclarations rendues publiques qui mentionnent l'existence de ce mode de financement occulte.

### Les montants de dons aux partis politiques

Nous disposons d'informations sur les dons accordés aux partis politiques depuis 1980-1981 (les documents disponibles au DGE offrent un seul montant pour ces deux années et rien avant celles-ci). Comme nous croyons que les partis politiques s'adonnent au financement sectoriel pour améliorer leur financement, nous pouvons penser qu'en observant la progression de leur financement en dollars constants, nous serons en mesure de constater des moments charnières d'augmentation importante du financement. Le graphique 1 présente les dons totaux de chaque parti de manière cumulative, ce qui permet de voir la variation de l'ensemble des dons tout en observant la part du total que reçoit chaque parti.

**Graphique 1 : Dons totaux aux partis politiques de 1980 à 2010, mode cumulatif (en dollars constants de 2010)**



SOURCE : Documents non titrés obtenus du DGE suite à une demande.

À la lecture du graphique 1, le premier constat est que le financement des partis politiques suit d'abord et avant tout des cycles liés aux périodes électorales. En général, les années électorales ou référendaires (suivies d'un \* dans le graphique 1) sont celles au cours desquelles les partis collectent le plus de fonds.

Comme le graphique 1 permet de voir le montant total de dons que vont chercher les principaux partis politiques, il nous mène aussi à constater qu'il n'y a pas eu, dans les trente dernières années, un point de bascule à partir duquel les dons faits aux partis auraient explosé.

Par contre, si l'on calcule les dons totaux annuels moyens par décennie, on constate que, durant les années 1980, le total des dons versés aux partis politiques (toujours en dollars constants de 2010) s'est élevé à 9,8 M\$; durant les années 1990, il est passé à 11,4 M\$ et à 13,7 M\$ durant les années 2000. Entre les années 1980 et les années 1990, la hausse a été de 16 %, mais entre les années 1990 et les années 2000, elle a été de 20 %. Considérant que les données sont en dollars constants, il s'agit d'une hausse substantielle. Comme la Loi sur le financement des partis politiques a été adoptée en 1977, on pourrait soulever comme hypothèse de départ que le financement sectoriel s'est généralisé dans les années 1990 et s'est intensifié dans les années 2000.

Cette impression se confirme quand on observe le graphique 1 avec un peu plus d'attention. Les années 1980 sont particulièrement intéressantes. Notons d'abord la première entrée qui comprend 1980 (année référendaire) et 1981 (année électorale). Avec 9,2 M\$, ces deux années sont en deçà de la moyenne annuelle, pourtant elles sont fortement actives au plan politique. On serait porté à croire que la Loi sur le financement des partis politiques adoptée en 1977 fait encore effet ici et que le financement sectoriel n'est pas encore mis en place.

À la suite de son élection en 1985, le PLQ vit quatre années de financement qu'il ne retrouvera jamais ensuite (en tenant compte de l'inflation, bien sûr). Serait-ce là la naissance du financement sectoriel ? Peut-être.

Cela dit, cette croissance des dons à partir de 1985 s'explique probablement en partie par des phénomènes politiques (entourant notamment l'accord constitutionnel du lac Meech), mais est-ce la seule explication pour cette quantité extraordinaire de dons ? On peut raisonnablement en douter. Le Parti québécois se trouvait alors dans une position si difficile que le PLQ n'avait probablement pas de difficulté à laisser miroiter un règne libéral de plusieurs années (qui advint effectivement) dont les entreprises qui le finançaient pourraient profiter en terme de contrats.

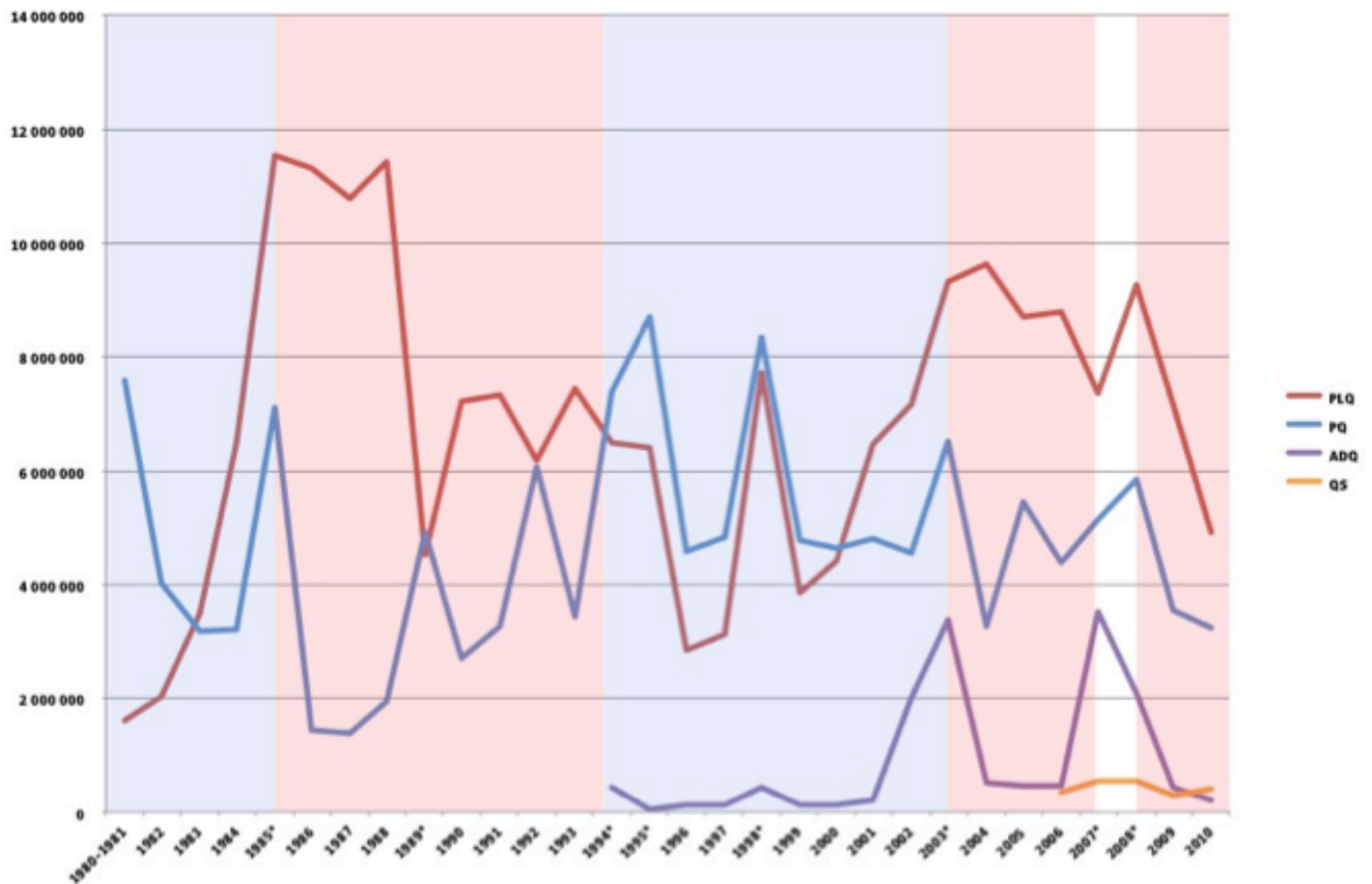
On pourrait donc croire que huit ans après l'adoption de la Loi sur le financement des partis politiques, le Parti libéral a trouvé le stratagème pour la déjouer. Dans un article du Devoir, du 14 avril 2012, un témoin anonyme de Kathleen Lévesque le sous-entend : « *Pour moi, le pattern n'est pas nouveau. Ça fait des décennies que ça fonctionne comme ça. Aussitôt que la loi de René Lévesque a été adoptée, il y a eu des gens qui ont travaillé à la contourner.* »

Cependant, l'année 1989 (pourtant électorale) est très modeste en terme de dons pour le PLQ et elle reste une

anomalie. Nous faisons l'hypothèse que la dynamique de l'échec prévisible de l'accord du lac Meech explique, au moins en partie, ce phénomène. On note d'ailleurs une augmentation marquée des dons au PQ pendant cette période. Dès les années 1990, les montants totaux des dons semblent se stabiliser autour de 10 M\$ par année, avec des pointes prévisibles pendant les années électorales.

Le graphique 2 présente les mêmes données, mais de façon non cumulative, ce qui permet de mieux voir la variation du financement de chacun des partis en présence.

**Graphique 2 : Dons totaux aux partis politiques de 1980 à 2010, mode non cumulatif (en dollars constants de 2010)**



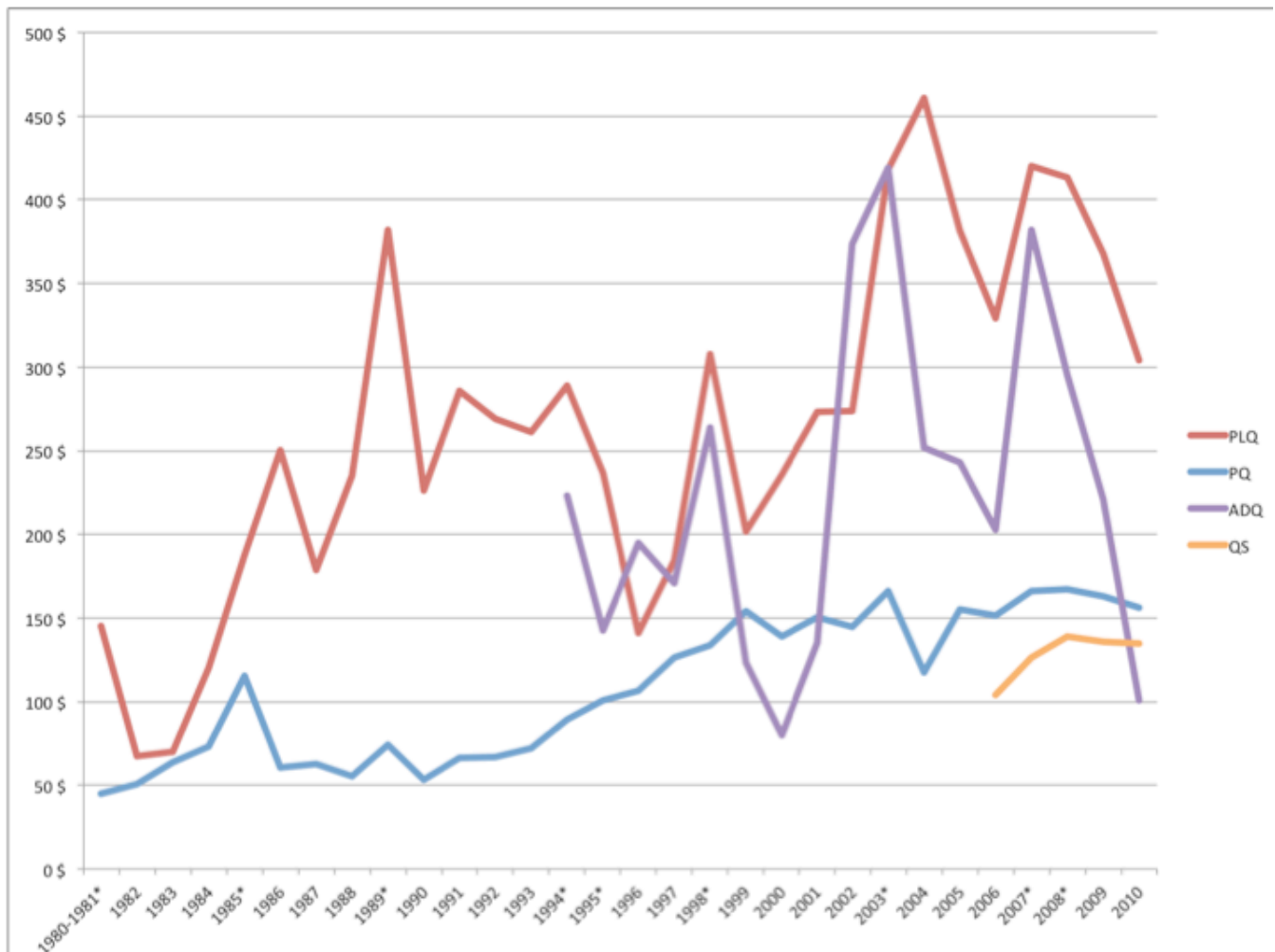
Source : Documents non titrés obtenus du DGE suite à une demande.

Le graphique 2 montre bien que, de façon quasi systématique (à l'exception de 1984, 1989, 2001 et 2002), au cours des 30 dernières années, le parti au pouvoir est celui qui reçoit le plus de dons.

Sans être une démonstration, ce constat vient appuyer la thèse de la présence du financement sectoriel. S'il est possible que certains individus préfèrent donner au parti au pouvoir ou que d'autres puissent être enthousiasmés par une vague de popularité, il faut rappeler que les dons aux partis visent surtout à encourager un programme politique, peu importe que le pouvoir soit ou non entre les mains du parti visé. En conséquence, le fait que les partis au pouvoir reçoivent *systématiquement* plus de dons est un phénomène inexplicable. Par contre, il est certain que des entreprises souhaitant un retour d'ascenseur vont d'abord donner au parti au pouvoir – ou, dans le cas de trois des quatre années d'exception, à celui qu'elles voient, avec raison, prendre le pouvoir sous peu.

Les informations que nous avons obtenues de sources fiables suggèrent que le financement sectoriel tend à utiliser le système des prête-noms (du moins jusqu'en 2008-2009 quand l'affaire a été révélée avec plus de précision). Ces prête-noms font des dons élevés qui correspondent souvent au montant maximal permis par la loi. En conséquence, il est intéressant d'observer le graphique 3 qui présente les dons moyens par parti.

**Graphique 3 : Dons moyens aux partis politiques de 1980 à 2010 (en dollars constants de 2010)**



**Source : Documents non titrés obtenus du DGE suite à une demande.**

La croissance claire et limpide des dons moyens en dollars constants soulève de nombreuses réflexions. Du côté du PLQ, on voit, dès les années 1990, une augmentation importante des dons moyens qui s'intensifie dans les années 2000. Le PQ suit, à un niveau plus modeste, la même progression durant les années 1980 et les années 1990, mais stagne durant les années 2000. L'ADQ semble, quant à elle, compter sur des dons moyens relativement généreux, mais qui se concrétisent surtout en période électorale.

Peut-on déduire automatiquement du montant moyen des dons la présence d'un financement sectoriel ? Il est bien entendu que non, puisque les revenus des donateurs légitimes jouent évidemment aussi un rôle déterminant. Cependant, si le financement sectoriel existe, il est évident qu'il fera grimper le don moyen. Suivant les données que nous venons d'étudier, nous pouvons continuer de penser que notre thèse sur l'origine du financement sectoriel tient toujours la route : généralisation dans les années 1990, intensification dans les années 2000.

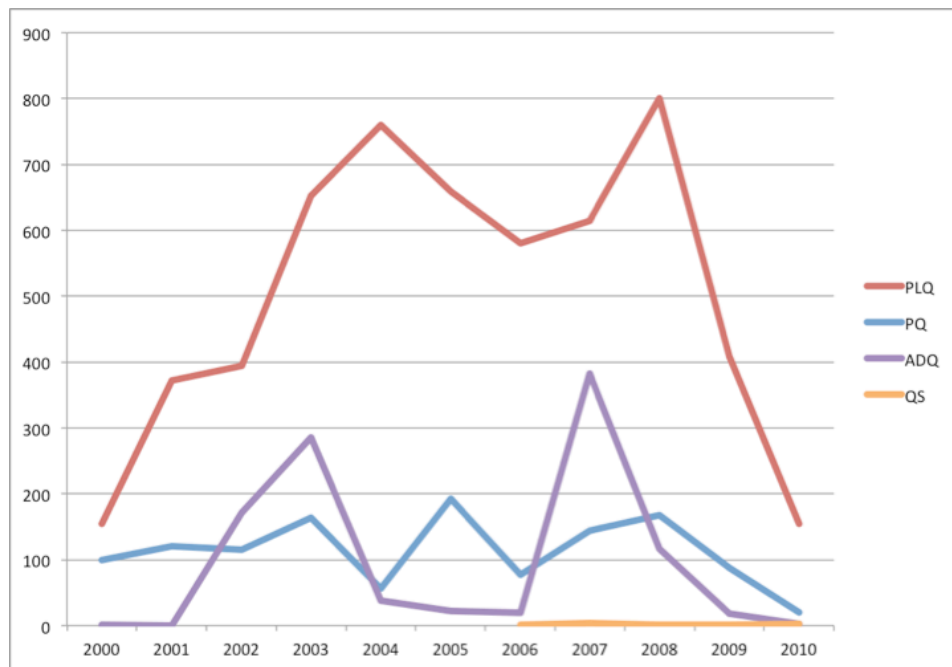
L'évolution des dons moyens laisse également croire qu'à cause de ses racines et de ses origines, le PLQ a davantage profité initialement du soutien des entreprises que le PQ. De plus, la nature même du PQ fait que son large membership fait diminuer le montant du don moyen, car son financement est davantage populaire. En effet, même si celui-ci reçoit parfois la moitié moins d'argent en dons que le PLQ, il les reçoit souvent par deux fois plus de personnes. Cependant, le PQ a vu lui aussi croître son don moyen de façon significative à chaque décennie, suivant le même rythme que le PLQ.

L'ADQ s'étant formée à partir d'une scission avec le PLQ dans les années 1990, il n'est pas absurde d'envisager que certaines pratiques d'un parti aient été adoptées dans l'autre, ce qui expliquerait son don moyen relativement élevé.

Ces interprétations ne sont pas infirmées par l'analyse des microdonnées. Le DGE affiche sur son site Internet l'ensemble des dons de plus de 200 \$ pour les années 2000 à 2012 (mais nous ne nous intéresserons ici qu'aux années 2000 à 2010). La loi électorale a changé en 2011, ce qui permet au DGE de rendre maintenant publics même les dons inférieurs à 200 \$),

En premier lieu, la courbe des dons maximaux (de 3 000 \$) que présente le graphique 4 montre bien que les dons maximaux sont liés à la capacité prendre le pouvoir.

**Graphique 4 : Nombre de dons maximaux faits aux partis politiques de 2000 à 2010**



Source : DGE, base de données sur les donateurs

Grâce au graphique 4, on voit bien les dons maximaux faits au PLQ et à l'ADQ suivre les relations (potentielles, dans le cas de l'ADQ) avec le pouvoir.

Avant qu'il n'entre au pouvoir, le PLQ reçoit en moyenne 300 dons maximaux par année. De 2003 à 2008 (pendant ses années au pouvoir avant que le financement sectoriel ne soit révélé), le nombre moyen de dons maximaux reçus annuellement par le PLQ double et passe à 678.

Le cas de l'ADQ est encore plus marquant. Lors des deux périodes électorales où l'ADQ a une chance de prendre le pouvoir (2003 et 2007), elle reçoit en moyenne 337 dons de 3 000 \$ par année. En dehors de ces deux élections, l'ADQ reçoit en moyenne 43 dons de 3 000 \$ par année.

Le PQ offre un portrait moins extrême. Cela dit, le nombre de dons maximaux suit, là aussi, sa relation au pouvoir. En moyenne, lorsqu'il est au pouvoir, en campagne électorale ou en course importante à la chefferie, le PQ reçoit 143 dons maximaux par année. En dehors de ces périodes, il en reçoit 60 en moyenne, soit moins de la moitié.

Les microdonnées rendues disponibles au DGE nous permettent de comprendre que les dons de certains partis ne suivent pas une distribution normale, comme le montre le Tableau 1.

**Tableau 1 : Différence entre la moyenne des dons et la médiane des dons faits aux partis, de 2000 à 2010**

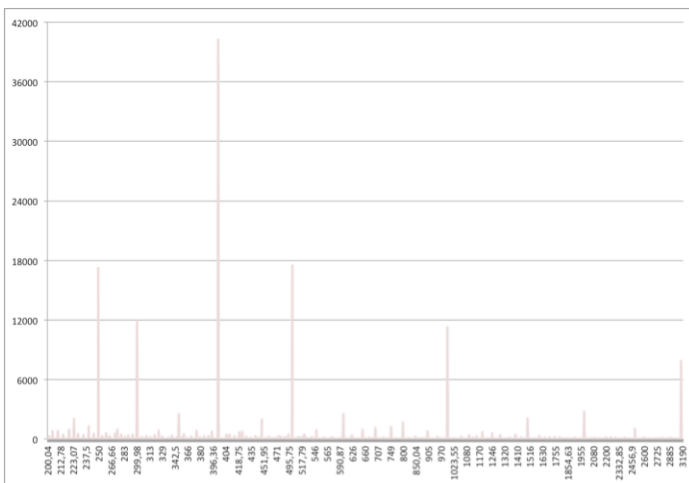
	PLQ	PQ	ADQ	QS
<b>Dons moyens</b>	685	531	798	426
<b>Dons médians</b>	400	400	400	400
<b>Moyenne/Médiane</b>	1,71	1,33	2,00	1,06
<b>Écart type</b>	682,13	495,61	820,00	307,51

**SOURCES : DGE, base de données sur les donateurs,**

Comme le montre le tableau 1, pour le PLQ et l'ADQ, les dons sont concentrés au bout de la courbe et le financement sectoriel y prend probablement une importance très grande. Le PQ a une moyenne substantiellement plus élevée que sa médiane, mais le phénomène est moins important. En comparaison, Québec solidaire a une médiane presque au 1 pour 1 avec sa moyenne de don.

Ce qui peut surprendre c'est de voir tous les partis avoir la même médiane. Cela s'explique aisément par les avantages fiscaux qui favorisent les dons de 400 \$; il est donc normal que beaucoup de donateurs versent ce montant précis. En observant le graphique 5, on constate que ce n'est cependant pas le seul montant où se concentrent les dons au Parti libéral.

**Graphique 5 : Quantité de dons en fonction des montants, PLQ, 2000 à 2010**



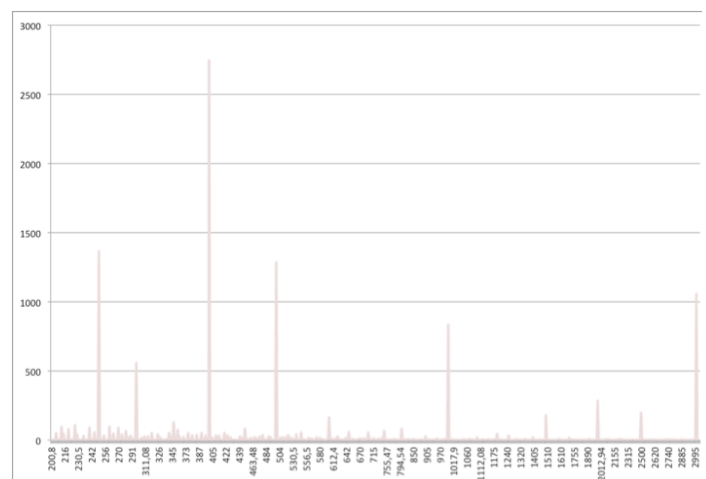
SOURCES : DGE, base de données sur les donateurs

Si les dons de 500 \$ et moins sont de loin les plus nombreux, ceux de 1 000 \$ (11 259 dons – 6,8 % des dons totaux) et de 3 000 \$ (7 872 dons – 4,8 %) ressortent clairement du lot, comme le montre bien le graphique 5.

Dans une distribution normale, ces dons seraient exceptionnels. Si la déduction fiscale qui s'applique seulement sur les premiers 400\$, permet d'expliquer le très grand nombre de contributeurs qui donnent exactement ce montant, seul la pratique de financement sectoriel par des dirigeants d'entreprises ou l'utilisation de prête-noms, permet d'expliquer une telle concentration de donateurs dans la catégorie des dons de 1 000 \$ et des dons maximaux de 3000\$. Ces dons sont singulièrement plus élevés que les médians et les moyennes de tous les partis. En extrapolant uniquement à partir des données que Québec solidaire a pu réunir sur les dons au dessus de 1 000\$ qui ont atterri en 2008 dans les caisses du PQ et du PLQ, 4 dons sur 10 proviennent de donateurs associés aux firmes de génie conseil, d'avocats ou de construction. D'autres acteurs économiques que ceux répertoriés dans notre rapport pratiquent aussi le financement sectoriel. Ce 40% ne représente donc qu'une partie du volume des dons sectoriels illégitimes qui alimentent les vieux partis.

Le même phénomène se produit à l'ADQ, comme le montre le graphique 6.

**Graphique 6 : Quantité de dons en fonction des montants, ADQ, 2000 à 2010**

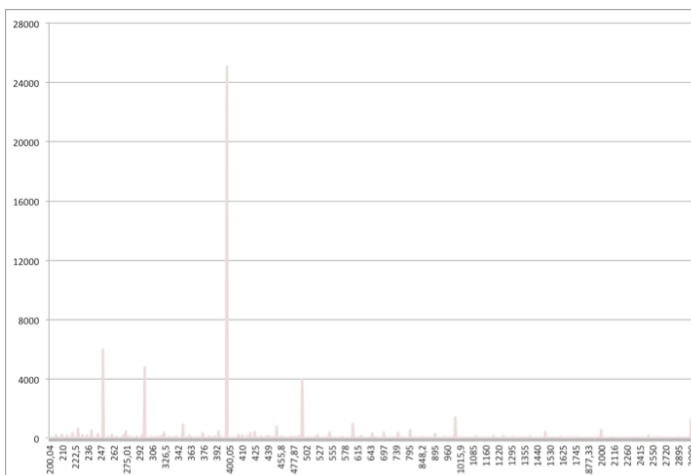


SOURCES : DGE, base de données sur les donateurs

Là encore, il y a une prévalence des dons de 400 \$, mais des pointes marquées à 1 000 \$ (837 dons - 6,5 % des dons totaux) et à 3 000 \$ (1 057 dons – 8,2 % des dons totaux).

Du côté du PQ, on note une présence impressionnante de dons à 400 \$, comme le signale le graphique 7.

**Graphique 7 : Quantité de dons en fonction des montants, PQ, 2000 à 2010**

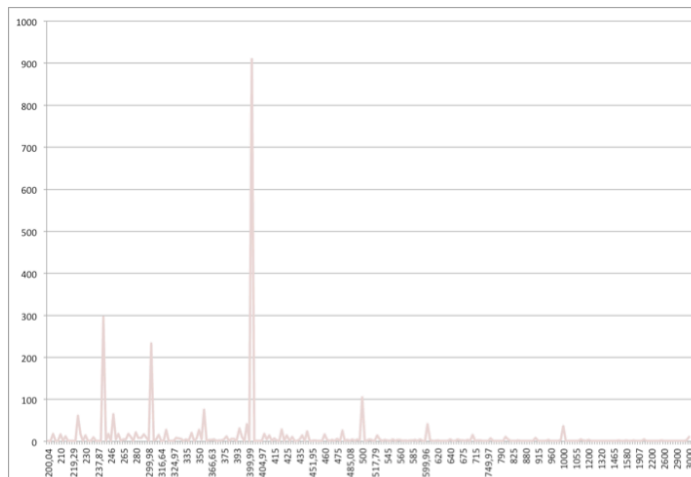


**SOURCES : DGE, base de données sur les donateurs**

Le graphique 7 démontre une assise populaire évidente du côté du PQ qui est absente au PLQ et à l'ADQ. On remarque néanmoins une certaine concentration des dons de 1 000 \$ (1 433 dons – 2,4 % des dons totaux) et de 3 000 \$ (1 242 dons – 2 % des dons totaux).

Comparons ces trois graphiques à la courbe des dons reçus par Québec solidaire.

**Graphique 8 : Quantité de dons en fonction des montants, QS, 2000 à 2010**



**SOURCES : DGE, base de données sur les donateurs**

Comme pour les autres partis, la pointe majeure est à 400 \$. Par contre, une petite pointe est visible à 1 000 \$ (36 dons - 1,2 % des dons totaux), une proportion bien plus modeste que celle des autres partis (elle est même plus petite que celle de 600 \$, qui n'est une pointe chez aucun autre parti) et aucune n'est visible à 3 000 \$ (10 dons - 0,3 % des dons totaux).

Pourquoi Québec solidaire est-il le seul parti présent à l'Assemblée nationale qui ne suit pas la courbe de distribution inusitée qui favorise les dons de 1 000 \$ et de 3 000 \$ ? Difficile de ne pas y voir un système qui s'applique aux partis traditionnels à des degrés divers et dont Québec solidaire ne fait pas partie.

Pris séparément, ces indicateurs pourraient s'expliquer par de nombreux facteurs allant de la qualité des collecteurs de fonds à l'attrait des chiffres « ronds ». C'est leur assemblage qui pointe vers le caractère structurel du financement sectoriel.

Comment expliquer autrement les constats suivants :

- Durant les 30 dernières années, les partis reçoivent systématiquement les dons les plus élevés quand ils sont au pouvoir ou s'en approchent.
- Les dons moyens des partis augmentent quand ils sont au pouvoir ou s'en approchent.
- Le nombre de dons maximaux reçus par les partis augmente quand ils sont au pouvoir ou s'en approchent.
- Le don moyen est systématiquement plus élevé que la médiane pour le PQ, le PLQ et l'ADQ.

À cette étape de notre réflexion, nous pouvons affirmer uniquement ceci : les macrodonnées laissent croire que le financement sectoriel est possible. Bien sûr, toutes ces interprétations ne resteraient que des hypothèses si nous n'avions pas obtenu des documents et des déclarations mettant en lumière des cas de financement sectoriel par le passé. Les documents sur le sujet pointent dans la même direction que l'interprétation que nous venons de présenter.

## **Les cas rapportés de financement sectoriel**

Même s'il n'a jamais été présenté comme un système structurant, le financement sectoriel a fait son apparition dans l'espace public à plusieurs reprises au Québec. Nous recensons ici plusieurs cas qui, une fois réunis, montrent bien à la fois son ampleur et ses lointaines origines.

### **Le rapport Moisan**

Sans retranscrire ici le rapport que maître Jean Moisan a publié le 12 juin 2006, il est important d'en cerner un peu le contexte avant de nous pencher sur les aspects qui nous préoccupent. Deux brèves citations permettent de bien comprendre pourquoi maître Moisan est mandaté pour mener enquête.

*Lors des auditions de la Commission Gomery, le témoin Jean Brault a déclaré que Groupaction avait fait d'importantes contributions au Parti québécois par le biais de son personnel. Le témoin Alain Renaud, démarcheur au service de Groupaction, a témoigné dans le même sens. Devant Gomery, une objection à ce que ces témoins élaborent davantage sur le sujet a mis fin à leurs dépositions.*

*Dans son témoignage devant la Commission Gomery, Brault déclare qu'en novembre 1998, il a reçu de Guité un appel téléphonique lui demandant de faire une contribution de 50 000 \$ au Parti libéral du Québec, pour la campagne électorale de Charest. Guité lui demande de faire passer cette contribution par Groupe Everest, dont le principal intéressé était alors Claude Boulay. Brault s'exécute. Un chèque de 50 000 \$, plus taxes, est adressé à Groupe Everest le 16 novembre 1998. Quelques jours plus tôt, le 13 novembre, une facture pour services rendus, du même montant, avait été transmise par Everest à Groupaction.*

En plus de ces témoignages, les démarches de maître Moisan permettent de mettre en lumière des dons effectués par Groupaction au PLQ, dons sur lesquels il veut également enquêter.

Des trois dossiers sur lesquels il enquête, maître Moisan en mène un seul jusqu'au bout : les dons illégaux au PQ. Sa conclusion est on ne peut plus claire :

*Par l'entremise des employés de son entreprise ou par des achats de billets, Brault a versé des contributions au Parti québécois, à hauteur de 96 400 \$.*

*Le parti connaissait cette situation et il fermait les yeux.*

Cette conclusion oblige le PQ à rembourser cette somme et démontre l'existence du financement sectoriel en plus de rappeler que ce stratagème n'est pas l'apanage du PLQ. Mais les éléments les plus intéressants du rapport Moisan se trouvent plutôt dans les témoignages recueillis lors de l'enquête.

L'extrait suivant montre que le financement sectoriel est déjà une pratique courante au milieu des années 1990 :

*Vers 1994, Brault retint les services de Alain Renaud, un démarcheur expérimenté, pour agir à différents niveaux pour son entreprise. Renaud lui rappela qu'une personne morale ne pouvait contribuer elle-même à des caisses de partis politiques, mais qu'elle pouvait le faire via ses employés, et que c'était là une pratique courante. En 1994, il rencontra un recruteur de fonds du Parti québécois, un monsieur Melançon, qui lui enseigna ce qu'il a appelé le cours de « contributions 101 ». Pour obtenir des contrats de publicité du parti au pouvoir, il était important de faire des contributions à la caisse. Monsieur Melançon lui fit la comparaison suivante. On peut regarder l'avion passer, on ne va nulle part. Pour voyager, il faut acheter un billet. Si on choisit la première classe, on obtient plus de confort qu'en classe économique.*

Le M. Melançon évoqué par Moisan n'est nul autre que Marcel Melançon, collecteur de fonds au Parti québécois pendant la période référendaire. M. Melançon a été l'associé de Tony Accurso dans Construction Marton (dont le nom est inspiré de leurs deux prénoms), un nom qui reviendra plus loin. Il ne fait aucun doute, pour lui et Alain Renaud, que non seulement le financement sectoriel des partis politiques est une affaire courante, mais aussi qu'il permet de bénéficier ensuite d'avantages de la part du gouvernement (le confort de la première classe évoqué).

Cette généralisation du financement sectoriel est d'ailleurs reconnue comme une évidence par le rapport Moisan dans ses recommandations :

*Il ressort de l'examen des faits et des réponses de divers témoins que le subterfuge permettant aux personnes morales de contribuer au financement des partis au moyen de contributions sous le nom des employés est connu depuis longtemps et largement utilisé. Un témoin l'a qualifié d'« endémique ». Dans une entrevue au journal Le Devoir, parue le 22 février 2001, l'ancien ministre Duhaime le rappelait également en termes on ne peut plus clairs.*

*En d'autres termes et depuis longtemps, les personnes morales contribuent au financement des partis. Incapables de le faire légalement, elles utilisent le moyen détourné de dons par leurs employés et de contributions à diverses activités payées par les employés et remboursées par l'employeur. Dans les deux cas, les remboursements prennent une forme ou une autre selon l'inspiration du moment, la suggestion des comptables, l'imagination créative. Il s'agit de leur donner une couleur de légalité, de les camoufler.*

Bref, le rapport Moisan permet de comprendre, comme le laissaient présager les données étudiées plus haut, que le financement sectoriel est en effet profondément ancré dans l'histoire politique récente du Québec. Il s'agit d'une tradition de financement des partis politiques bien établie et répandue à travers diverses organisations. Voyons maintenant comment les récents événements permettent de comprendre son actualité avec acuité.

## **Tecsult**

D'après les renseignements contenus dans un jugement de la cour d'appel, entre 1993 et 1996, la firme Tecsult a contribué entre 250 000 \$ et 500 000 \$ au PQ et au PLQ. Elle remboursait les dons que ses employés faisaient aux partis politiques.

Dans le jugement de la Cour d'appel contre Tecsult rendu en 2007, on peut lire le témoignage de Guy Fournier, ancien président de Tecsult. Il explique la mécanique de ce financement illégal pratiqué, selon lui, par toutes les grandes firmes :

*Bon, après une rencontre avec les autorités des différents gouvernements, du solliciteur en question, moi, je déterminais, là, à mon bureau, le nombre de personnes, des cadres principalement autour de moi, à qui je pourrais demander de faire des contributions politiques pour maintenir notre bonne réputation vis-à-vis les donateurs d'ouvrage et aussi, principalement, pour être considérés dans les contrats futurs.*

*Alors, j'ai demandé aux employés, selon les montants maximums qu'ils pouvaient faire, de faire un chèque au nom du parti politique en question et que nous, Tecsalt, on rembourserait cet individu-là du même montant. Alors, ils étaient libres de le faire ou ne pas le faire, mais la plupart du temps, les personnes à qui je demandais de le faire étaient très ouvertes à cette façon de procéder pour que le bureau puisse continuer à faire des affaires.*

*Je déterminais le nombre de personnes, des cadres principalement, autour de moi, à qui je pourrais demander de faire des contributions politiques pour maintenir notre bonne réputation et être considérés dans les contrats futurs.*

## **Tony Accurso**

De 2008 à 2010, plusieurs informations ont paru dans les médias sur la question du financement sectoriel. Bien que les scandales dévoilés largement (sur le monde de la construction et la nomination des juges, par exemple) n'aient pas été pas directement liés au financement des partis politiques, certaines informations précieuses ont été révélées. Il nous semble pertinent de les rassembler ici.

Si l'émission Enquête a dévoilé de troublantes relations entre l'homme d'affaires Tony Accurso, le crime organisé et des personnalités québécoises, plusieurs informations sur son influence politique ont été rendues publiques ces dernières années. Elles nous permettent de mieux comprendre le fonctionnement du financement sectoriel.

Un article de la journaliste Kathleen Lévesque, paru le 26 mars 2009 dans Le Devoir, résume bien l'influence politique qu'Accurso obtient par ses dons :

*Souvent responsable des campagnes annuelles de financement de son parti, M. Chevette a maintes fois croisé M. Accurso dans les cocktails de financement et a soupé quelques fois avec lui, sans discuter, assure-t-il, des projets de l'entrepreneur. « Il donne à tous les partis politiques. Comme ministre, je rencontrais tout le monde. On dit bonjour, bonjour, mais ce n'est pas toi qui récoltes l'argent, qui voit le chèque », a expliqué M. Chevette au Devoir.*

*En 2002, lorsque l'Action démocratique du Québec effectuait une montée en flèche dans les intentions de vote, l'entourage de M. Accurso s'en était rapproché, notamment en participant au tournoi de golf annuel de l'ADQ.*

*Dans les coulisses du Parti libéral du Québec, le magnat de la construction n'est jamais bien loin non plus. « Il fait beaucoup de représentations, mais de façon discrète. Il est très bon dans les relations publiques », explique-t-on dans les rangs libéraux, sous le couvert de l'anonymat. En 2000, M. Accurso a racheté la société en faillite Beaver Asphalt fondée par Tommy D'Errico, longtemps trésorier du Parti libéral du Québec.*

Comme le souligne la journaliste plus loin dans son article, ces liens sont payants. M. Accurso obtient nombre de contrats tant au niveau municipal que provincial.

## **Benoit Labonté**

Durant la même période, un scandale autour de l'installation de compteurs d'eau à la ville de Montréal impliquant Tony Accurso emporte le politicien Benoît Labonté qui doit se retirer en pleine campagne électorale. Fait inusité, ce dernier accorde une entrevue exclusive à Radio-Canada, le 30 octobre 2009, quelques heures après son retrait de la course et livre un portrait sombre du niveau de corruption politique atteint au Québec. Il aborde directement la question du financement des partis politiques. Il est nécessaire de le citer in extenso pour bien saisir la portée de ses affirmations :

*Y'a pas tant de personnes que ça qui peuvent donner 1 000 \$ à titre individuel. La réalité, et c'est vrai au municipal et au provincial – y'a pas un parti qui fait exception -, c'est qu'il y a de l'argent qui se ramasse cash qui est donné à des prête-noms qui eux font un chèque personnel pour que ça respecte la loi. Tout le monde sait que ça se passe comme ça. Ça fait partie des règles du jeu non-écrites et c'est un trou béant dans la loi. Le financement populaire, c'est une fiction. C'est un système hypocrite, un cancer vraiment répandu. On en est rendu au point où, tant au Québec qu'à la ville de Montréal, on devrait se payer notre démocratie. L'État devrait payer le fonctionnement des partis politiques, devrait payer la démocratie. Pour plus qu'on ait à faire semblant que tout est correct alors que tout se fait de façon détournée. Et tout le monde, tout le monde, je dis bien : "tout le monde", tous les partis municipaux, tous les partis provinciaux le font. [...] J'en ai parlé à Louise Harel, elle admettait que ça se faisait partout : au PQ, à Vision Montréal, à Union, au PLQ et sans doute à l'ADQ, mais toute la classe politique au Québec est au courant de ça, c'est un fait de la vie, c'est entendu. C'est un système éminemment hypocrite, mais ça fait partie du code de règlement informel, mais si on joue pas on est pas capable d'aller sur la patinoire.*

La patinoire mentionnée par Benoît Labonté est évidemment la joute électorale. Les élections sont coûteuses, très coûteuses. Non seulement en termes de coûts de personnel et d'organisation, mais aussi en coûts publicitaires. La conception, la production et la diffusion d'une publicité télévisée peuvent représenter des centaines de milliers de dollars. Ajoutez à cela les tournées de campagnes, les publicités dans les autres médias, l'organisation du jour du scrutin et, rapidement, un budget de campagne se compte en millions de dollars. Or, dans une population relativement peu nombreuse comme celle du Québec qui, en outre, se désintéresse de plus en plus de la politique, de telles sommes sont extrêmement difficiles à aller chercher sur la seule base de l'intérêt de la population pour le programme des partis politiques.

Le calcul est fort simple : pour financer une campagne de 2 M\$ à coup d'épluchettes de blé d'Inde à 5 \$ l'entrée, il faut vendre 400 000 billets. Avec Groupaction et Jean Brault, le Parti québécois avait collecté presque 100 000 \$ avec une seule entreprise. Il suffit de refaire cette opération 20 fois pour financer une campagne. Selon une simple logique d'investissement, le choix est peu difficile à faire : 400 000 personnes à voir contre 20...

Quel crédit peut-on donner à Benoît Labonté sur cette question ? On peut légitimement croire qu'un homme blessé et qui vient de se faire exclure de l'arène politique alors qu'il y avait consacré une énergie importante voudra se venger de ses adversaires d'une façon quelconque. Cela dispose de toutes les parties de cette entrevue où il accuse d'anciens collaborateurs. Toutefois, quel intérêt aurait-il à expliquer le système général de corruption ? On pourrait penser qu'il le fait pour banaliser son cas. En fait, il faut bien comprendre qu'il n'est pas accusé de faire partie d'un système de prête-noms, mais bien d'avoir entretenu des relations avec un entrepreneur qu'on prétend proche de la mafia, ce qui n'est pas la même chose. À notre avis, l'évaluation qu'il fait du champ politique est celle, lucide, d'un homme qui y a œuvré pendant des années et qui n'a plus rien à perdre s'il dévoile son fonctionnement.

## **Axor**

Québec solidaire a dévoilé en le 18 mars 2010 le résultat de recherches sur le financement des partis politiques par les firmes d'ingénieurs. Après avoir reçu notre rapport, le DGE a décidé de faire parvenir une lettre aux donateurs soupçonnés d'être des prête-noms pour leur demander s'ils avaient effectivement reçu des directives ou de l'argent de leur employeur pour faire un don à un parti politique. Or, par ce simple processus, le PQ, le PLQ et l'ADQ ont été reconnus coupables d'avoir reçu des dons d'Axor pour un total de 152 000 \$ et ont-ils dû rembourser ces dons aux contributeurs.

## **La Commission Bastarache**

À l'automne 2010, lors des audiences de la Commission Bastarache portant sur le processus de nomination des juges, une information intéressante, mais très ciblée, a permis de constater à quel point le financement sectoriel était un élément admis dans les partis politiques traditionnels.

En effet, la pièce 41P présentée à la p. 36 du rapport de la Commission Bastarache démontre que, lors d'un événement de financement tenu en 2002, à Québec, les organisateurs avaient dans leurs documents de comptabilité une section nommée « Sectoriel » qui comportait des revenus de 93 710 \$ pour ce seul événement (soit 41 % des revenus totaux de l'événement en question). Cette pièce indique à quel point les exemples de financement sectoriel rendus publics jusqu'ici (notamment dans ce rapport) ne sont que la pointe visible d'un immense iceberg.

## **La course à la chefferie de Pauline Marois**

Le 25 mai 2010, Denis Lessard, de La Presse, révélait que, lors de sa préparation à une possible course à la chefferie du Parti québécois, Pauline Marois avait obtenu de larges sommes versées par des employés de firmes d'ingénieurs. Sur les 123 000 \$ recueillis pour sa campagne, 80 000 \$ provenaient de personnes liées à des firmes de génie-conseil (Axor, Groupe SM, CIMA+, SNC-Lavalin, Roche, Genivar, Tecsub et Ecolosol). La moyenne des dons était de 2 000 \$. Comment expliquer que 65 % de dons pour cette campagne à la chefferie viennent d'employés de quelques grandes firmes de génie-conseil ?

## **Monnayer l'accès à une ministre**

Le 18 novembre 2000, La Presse, relatait le déroulement d'une activité de financement du Bloc québécois qui constitue un exemple indéniable de financement sectoriel. Ici, on monnaie l'accès à une ministre. Lors de ce souper bénéfique, une soixantaine de représentants de l'industrie pharmaceutique de Toronto se trouvaient présents pour entendre la conférencière invitée, Pauline Marois, alors ministre de la Santé du Québec. À 350 \$ du couvert, ce sont environ 20 000 \$ qui ont été versés au Bloc dans le but d'avoir accès à la ministre de la Santé du Québec. L'intérêt de ces lobbyistes ne saurait être plus évident : c'est le ministère de la Santé qui détermine quels médicaments font partie de la liste des médicaments remboursés et les sommes en jeu sont majeures.

Ces multiples exemples confirment que le financement sectoriel existe depuis longtemps au Québec et qu'il s'agit d'un système auquel tous les partis traditionnels participent. En effet, non seulement des témoignages ont confirmé que l'ensemble des partis participait à du financement sectoriel, mais, en plus, le DGE a déjà constaté du financement illégal lié à des systèmes de prête-noms pour l'ensemble des partis traditionnels.

De ces décisions du DGE, nous pouvons conclure que :

- Le financement sectoriel existe depuis longtemps au Québec, bien avant les années 2000.
- Il permet aux partis de se payer des campagnes électorales qui deviennent de plus en plus coûteuses et presque impossibles à financer à la hauteur des adversaires.
- Tant le PQ, le PLQ que l'ADQ ont participé au financement sectoriel, mais à des degrés différents et avec des conséquences différentes pour le gouvernement du Québec.

## **3 Les milieux qui pratiquent le financement sectoriel**

Dans ce chapitre, nous présenterons des études de cas précis sur des secteurs qui pratiquent le financement sectoriel. Bien entendu, nous nous pencherons sur le cas de la construction, mais nous étudierons aussi celui des bureaux d'avocats et de vérificateurs comptables, car il est important de constater que le financement sectoriel provient aussi d'autres milieux.

Cette situation devient claire quand nous regroupons la provenance de plusieurs donateurs des différents partis traditionnels. Nous nous sommes concentrés sur la période de 2003 à 2011 et nous avons constaté que les dons des employés des entreprises auxquelles nous nous sommes intéressés avaient tendance à augmenter lors d'années électorales. De plus, le parti au pouvoir reçoit plus de dons de la part des entreprises qu'un parti dans l'opposition. Cela tend à conforter les hypothèses du chapitre précédent.

Les montants présentés sont des dons d'employés des firmes en question; il n'est donc pas certain qu'il s'agisse d'une structure de prête-noms. Rappelons que la notion de prête-nom est à géométrie variable : il peut s'agir d'enveloppes accompagnées de directives claires ou de mots d'ordre généraux envoyés par les dirigeants d'une firme pour inciter à utiliser un bonus ou une avance de fonds pour financer un ou des partis.

Nous ne souhaitons pas ici nous substituer aux forces de l'ordre ni à la Commission. Nous n'avons les pouvoirs et les ressources ni des uns ni de l'autre. Cependant, il nous semble pertinent de révéler les résultats de recherches qui pointent vers des structures de prête-noms pour que la Commission puisse en profiter dans son enquête. Tous les détails nominaux lui seront d'ailleurs remis, dans une annexe à notre rapport qui ne sera pas rendue publique.

### **Le secteur de la construction**

Des firmes de génie-conseil semblent financer illégalement à la fois le PLQ, le PQ et l'ADQ comme en témoignent le cas d'Axor et plusieurs autres données récoltées sur d'autres firmes. Il serait pertinent de creuser plus en profondeur dans cette direction, entre autres en vérifiant la constance des dons année après année. On pourrait aussi scruter plus en détail les listes de donateurs et d'employés de chacune de ces firmes pour mesurer l'ampleur de leur financement.

Dans certains cas, notre recherche de donateurs s'est arrêtée aux dons maximaux prévus par la loi et, dans la majorité des cas, nous n'avons pas eu accès à une liste d'employés complète, ce qui a limité nos découvertes. De plus, plusieurs données laissent croire que ce ne sont pas seulement les grosses firmes qui s'adonnent au financement sectoriel, mais également des petites entreprises. Toutefois, nous avons pu dégager une tendance au sein de 11 firmes d'ingénierie et de construction.

Comme nous le mentionnions plus haut, le Groupe Axor a plaidé coupable à l'accusation de financement illégal en 2010. À la suite des recherches approfondies menées à l'aide des données fournies par Québec solidaire, le Directeur général des élections a signifié des constats d'infraction à Axor Experts-Conseils, Groupe Axor et Axor Construction Canada. Les trois partis politiques visés ont été contraints de retourner les sommes perçues, soit 1 135 000 \$ pour le PLQ, 34 000 \$ pour le PQ et 5 000 \$ pour l'ADQ. Fait à noter, lorsque Québec solidaire a remis ses données au DGE, celui-ci a élargi sa vérification aux années 2006 et 2007.

Parmi les données colligées par Québec solidaire sur Axor, 42 dons provenant de la Division énergie d'Axor retenaient l'attention. Ces 42 dons ont été faits en 2008 et ils totalisaient 89 400 \$. Ces donateurs sont liés à deux projets de minicentrale hydro-électrique sur la rivière Sheldrake et la rivière Franquelin. On constate également que, parmi ces donateurs, certains employés de soutien semblent avoir été mis à contribution pour des montants de 3 000 \$.

Du côté de la firme BPR, Québec solidaire a constaté que la firme a reçu des contrats du gouvernement totalisant une valeur de 2 684 083 \$ entre 2004 et 2009. De plus, Le Devoir rapportait que BPR a payé des voyages de pêche à certains élus<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> <http://www.ledevoir.com/politique/villes-et-regions/278503/voyages-de-peche-pour-elus-aux-frais-de-bpr>

**Tableau 2 : BPR**

Parti politique	Année	Entreprise	Nombre de dons	Montant
Parti libéral du Québec	2008	BPR	31	66 320 \$
Parti québécois	2008	BPR	2	1 200 \$
Action démocratique du Québec	2008	BPR	2	5 000 \$
<b>Grand total</b>			<b>35</b>	<b>72 520 \$</b>

De 2002 à 2009, Cima + a reçu des contrats du gouvernement du Québec d'une valeur de 3 219 254 \$. Cima + a également bénéficié d'autres contrats du gouvernement d'une valeur approximative de 15 075 074 \$, notamment à titre de consortium formé avec d'autres firmes comme SNC-Lavalin, Dessau et Génivar, qui contribuent également aux caisses des partis politiques. Le soutien apporté par les dirigeants des firmes à certains partis peut revêtir d'autres caractères comme la sous-traitance des activités : Dessau organise des réceptions pour la collecte de fonds de la ministre Nathalie Normandeau. Génivar fait de même en invitant des avec la ministre Beauchamp, invitant même des mafieux à un petit-déjeuner de financement avec cette dernière. D'autres organisent des élections clés en main sur la scène municipale, Même le premier ministre du Québec bénéficie de ces services : André Couturier, vice-président et «responsable du développement des affaires du secteur industriel» de CIMA+, a été le directeur de campagne de Jean Charest dans le comté de Sherbrooke au cours des élections générales de mars 2007 et de décembre 2008.

**Tableau 3 : CIMA +**

Parti politique	Année	Entreprise	Nombre de dons	Montant
Parti libéral du Québec	2008 à 2010	Cima +	116	290 215 \$
Parti québécois	2008 à 2010	Cima +	31	91 045 \$
<b>Grand total</b>			<b>147</b>	<b>381 260 \$</b>

Le groupe Roche et ses multiples filiales et divisions ont reçu 2 006 301 \$ en paiement du gouvernement du Québec comme fournisseurs de 2003 à 2009. Ils ont bénéficié de montants pour d'autres contrats gouvernementaux (parfois en consortium avec d'autres firmes), comme la surveillance de chantier ou l'évaluation de soumissions pour le ministère des Transports du Québec pour la construction des nouveaux wagons de la STM. Le fait intéressant à noter avec ces données étalées sur plusieurs années est que la plupart des mêmes donateurs donnent régulièrement année après année.

**Tableau 4 : Groupe Roche**

Parti politique	Année	Entreprise	Nombre de dons	Montant
Parti libéral du Québec	2000 à 2009	Groupe Roche	200	273 320 \$
Parti québécois	2000 à 2009	Groupe Roche	90	80 760 \$
Action démocratique du Québec	2000 à 2009	Groupe Roche	13	6 590 \$
<b>Grand total</b>			<b>303</b>	<b>360 770 \$</b>

De 2001 à 2009, SNC-Lavalin a reçu une valeur de 5 048 157 \$ en contrats du gouvernement du Québec comme fournisseur et plusieurs autres contrats du gouvernement, parfois comme consortium. Québec solidaire a également trouvé un filon potentiel du côté de Qualitas, une filiale de SNC-Lavalin sur laquelle la Commission devrait enquêter.

**Tableau 5 : SNC-Lavalin**

Parti politique	Année	Entreprise	Nombre de dons	Montant
Parti libéral du Québec	2008-2010	SNC-Lavalin	77	201 250 \$
Parti québécois	2008-2010	SNC-Lavalin	38	99 850 \$
<b>Grand total</b>			<b>115</b>	<b>301 100 \$</b>

Le Groupe SMi et ses filiales reçoivent d'importants contrats de la part du ministère des Transports du Québec et participent à plusieurs projets financés par le gouvernement, comme le parachèvement de la 30 ou le barrage de la Romaine. De 2008 à 2011, ils ont reçu 503 905 \$ de contrats comme sous-traitants. Le Groupe SMi faisait de plus partie du consortium qui se proposait de mettre en place les compteurs d'eau à Montréal avec le groupe Catania (qui compte également d'importants donateurs au PLQ).

**Tableau 6 : Groupe SMi**

Parti politique	Année	Entreprise	Nombre de dons	Montant
Parti libéral du Québec	2008-2010	Groupe SMi	17	40 625 \$
Parti québécois	2008-2010	Groupe SMi	16	57 820 \$
<b>Grand total</b>			<b>33</b>	<b>98 425 \$</b>

Les recherches de Québec solidaire ne se sont pas arrêtées aux firmes mentionnées ici. Nous avons jugé bon de mettre en évidence les firmes où les structures de financement sectorielles nous semblaient les plus évidentes. L'ensemble des résultats de nos recherches sera évidemment mis à la disposition de la Commission.

Les données récoltées et synthétisées par Québec solidaire permettent de dégager une tendance très nette du secteur de la construction et des firmes de génie-conseil à financer les partis politiques, à tout le moins durant la dernière décennie. Le tableau synthèse suivant présente l'ensemble des données rassemblées par Québec solidaire sur les firmes de génie-conseil (incluant des données supplémentaires omises dans les tableaux précédents). Les firmes sur lesquelles nous avons enquêté ont obtenu des contrats totalisant plus de 30 M\$.

**Tableau 7 : Synthèse des dons repérés venant du secteur du génie-conseil entre 2000 et 2011**

Parti politique	Nombre de dons	Montant
Parti libéral du Québec	480	973 940 \$
Parti québécois	218	418 185 \$
Action démocratique du Québec	23	30 140 \$
<b>Grand total</b>	<b>721</b>	<b>1 422 265 \$</b>

## Les cabinets d'avocats

Les firmes d'avocats semblent être un secteur prolifique à la fois pour la CAQ, le PLQ et le PQ, mais à différents degrés. Le 31 janvier dernier, le journaliste Denis Lessard, de La Presse, révélait en exclusivité que 46 avocats du bureau BCF à Montréal avaient donné à la Coalition avenir Québec. Le patron du bureau de BCF à Montréal, Me Mario Charpentier, est le responsable du financement à la CAQ.

Québec solidaire a dressé une liste de 11 grands cabinets d'avocats pour ensuite faire des recherches dans les listes de donateurs de 400 \$ et plus, surtout de 2008 à 2011, en ciblant le Parti libéral du Québec, le Parti québécois et la CAQ-ADQ. Nous pouvons supposer qu'une recherche plus approfondie augmenterait le nombre de donateurs. Nous présentons ici les cabinets dont les avocats sont les plus généreux envers les partis politiques.

Du côté de la firme Heenan-Blaikie, qui compte 274 avocats ou associés, les recherches ont été principalement orientées vers les donateurs du Parti libéral du Québec. On remarque d'ailleurs une hausse substantielle des dons lors de l'année électorale 2008 et une hausse lors des années électorales 2003 et 2007 par comparaison aux autres années. Cela tend à démontrer que les dons des entreprises suivent la hausse du financement reçu par les partis lors d'une période électorale. Heenan-Blaikie a de plus obtenu des paiements du gouvernement comme fournisseur pour une valeur de 2 155 183 \$ entre 2001 et 2009. La firme a également mis sur pied le groupe Plan Nord pour se familiariser avec le Plan Nord et obtenir des contrats.

**Tableau 8 : Heenan-Blaikie**

Parti politique	Année	Cabinet	Nombre de dons	Montant
Parti libéral du Québec	2008 à 2011	Heenan Blaikie	113	114 740 \$
Parti québécois	2008 à 2011	Heenan Blaikie	18	8 280 \$
Action démocratique du Québec/CAQ	2008 à 2011	Heenan Blaikie	3	1 200 \$
<b>Grand total</b>			<b>134</b>	<b>124 220 \$</b>

Notons qu'entre 2003 et 2011, les contributions d'employés et associés s'élèvent à 329 085 \$ (329 dons) pour le seul PLQ, ce qui porte le total de cette firme à 338 565 \$.

Fasken Martineau DuMoulin compte de son côté 218 juristes, avocats et associés. Le cabinet donne à la fois au Parti libéral et au Parti québécois, sans toutefois que les mêmes personnes donnent à la fois au PLQ et au PQ. Le cabinet a reçu pour une valeur de 2 663 336 \$ de contrats du gouvernement du Québec comme fournisseur. En 2008, 22,8 % des donateurs à l'emploi de Fasken ont donné à deux ou trois partis simultanément.

**Tableau 9 : Fasken Martineau DuMoulin**

Parti politique	Année	Cabinet	Nombre de dons	Montant
Parti libéral du Québec	2008 à 2011	Fasken Martineau	137	120 774 \$
Parti québécois	2008 à 2011	Fasken Martineau	56	49 350 \$
<b>Grand total</b>			<b>193</b>	<b>170 124 \$</b>

McCarthy Tétrault compte 186 employés au Québec qui donnent à la fois au PQ, au PLQ et à la CAQ/ADQ. Le cabinet a reçu 417 332 \$ en contrats du gouvernement du Québec comme fournisseur entre 2002 et 2011. Il a aussi reçu 130 000 \$ dans le dossier Davie, dont les contrats aux firmes d'avocats étaient largement financés par le gouvernement du Québec. Le cabinet a également plusieurs contrats potentiels par rapport à des fusions/acquisitions dans le cadre du Plan Nord.

**Tableau 10 : McCarthy Tétrault**

Parti politique	Année	Cabinet	Nombre de dons	Montant
Parti libéral du Québec	2008 à 2011	McCarthy Tétrault	78	75 375 \$
Parti québécois	2008 à 2011	McCarthy Tétrault	9	4 560 \$
Action démocratique du Québec/CAQ	2008 à 2011	McCarthy Tétrault	8	6 675 \$
<b>Grand total</b>			<b>95</b>	<b>86 610 \$</b>

Lavery compte 202 avocats et associés. Des membres de ce cabinet donnent à la fois au PLQ et au PQ. Le cabinet a reçu un contrat de 100 000 \$ du gouvernement durant l'année financière 2010-2011. Il représentait également, en 2009, la firme de génie-conseil BPR dans tous les litiges entourant le scandale des compteurs d'eau à Montréal. En 2008, 23,5 % des donateurs à l'emploi de Lavery donnaient à deux ou trois partis simultanément.

**Tableau 11 : Lavery**

Parti politique	Année	Cabinet	Nombre de dons	Montant
Parti libéral du Québec	2008 à 2011	Lavery	92	62 829 \$
Parti québécois	2008 à 2011	Lavery	34	16 030 \$
Action démocratique du Québec/CAQ	2008 à 2011	Lavery	2	3 340 \$
<b>Grand total</b>			<b>128</b>	<b>82 199 \$</b>

Ces dons généreux des grands cabinets nous montrent que le financement sectoriel n'est pas qu'affaire d'ingénieurs. Le tableau 12 présente une synthèse de l'ensemble des dons provenant des membres des grands cabinets d'avocats du Québec (incluant des données qui ne sont pas présentées ici).

**Tableau 12 : Synthèse des dons repérés venant des cabinets d'avocats entre 2003 et 2011**

Parti politique	Nombre de dons	Montant
Parti libéral du Québec	839	788 145\$
Parti québécois	226	130 490\$
Action démocratique du Québec	33	23 016 \$
<b>Grand total</b>	<b>1098</b>	<b>941 651\$</b>

Les firmes ont reçu au moins 12 833 884 \$ en contrats du gouvernement du Québec comme fournisseurs ces dernières années. Il est intéressant de noter qu'environ 50 % de leurs dons ont été faits de 2009 à 2011, alors que la stratégie de prête-noms pour le financement sectoriel avait déjà été révélée. Malgré les scandales, le financement sectoriel par l'usage de prête-noms se poursuit dans l'ensemble des partis traditionnels.

## Entrepreneurs et fournisseurs de la construction

Nos recherches ont également permis d'amasser des données sur des entreprises œuvrant comme entrepreneur, promoteurs ou fournisseurs dans le domaine de la construction. Encore une fois, les mêmes caractéristiques émergent. Des personnes liées à des entreprises du secteur font des dons élevés une ou plusieurs années. Le Parti libéral obtient la part du lion, suivi par le Parti québécois et feu l'Action démocratique du Québec. Dans le lot, les propriétaires et dirigeants de Pomerleau inc. et des entreprises liées à Frank Catania se distinguent avec respectivement 249 950 \$ et 186 755 \$ en contributions entre 2000 et 2010.

**Tableau 13 : Synthèse des dons repérés venant d'entrepreneurs et fournisseurs de la construction de 2000 à 2010**

Parti politique	Nombre de dons	Montant
Parti libéral du Québec	597	1 158 575 \$
Parti québécois	138	191 540 \$
Action démocratique du Québec/CAQ	47	1 103 940 \$
<b>Grand total</b>	<b>782</b>	<b>1 454 055 \$</b>

## Des entreprises diverses

Au-delà du milieu de la construction et des cabinets d'avocats, d'autres entreprises semblent pratiquer le financement sectoriel. Nous avons récolté plusieurs données sur les donateurs du PLQ et du PQ, de 2008 à 2011, qui pointent dans cette direction. Il pourrait donc être pertinent d'approfondir les recherches sur le sujet.

Pour ces cas précis (contrairement aux cabinets d'avocats), Québec solidaire a seulement pu regrouper les dons maximaux permis par la loi. Il serait donc intéressant d'approfondir ces « pointes d'iceberg ».

## Lévinoff-Colbex

Les propriétaires de cette entreprise, qui est le seul abattoir de bovins d'importance du Québec, financent les caisses du Parti libéral et obtiennent de l'aide du gouvernement depuis près de 6 ans pour éviter la faillite et pour trouver un nouveau partenaire. Comme le rapporte Le Soleil, cette situation allait contre l'avis des fonctionnaires affectés à ce dossier qui prétendaient que l'aide gouvernementale favorisait uniquement les vendeurs, c'est-à-dire les propriétaires contribuant à la caisse électorale du PLQ. Pour la seule année 2008, nous avons recensé sept dons de 3 000 \$, pour une valeur totale de 21 000 \$. De surcroît, le journal Le Soleil, rapportait des dons importants au PLQ entre 2000 et 2010 :

« Un an et demi plus tard, la mise à jour des contributions des frères Philip, Jack et Louis et de leurs familles (les noms des femmes et enfants ont été fournis au Soleil par le PQ) révèle qu'ils ont souscrit de 2000 à 2010 pas moins de 192 000 \$ à la caisse du parti de Jean Charest<sup>3</sup>. »

## Comptables et vérificateurs

Il ne faudrait pas négliger les vérificateurs et comptables dans les travaux de la Commission. Les branches locales de grandes maisons de vérification (Ernst & Young et PricewaterhouseCoopers) ont eu des employés qui ont donné des sommes approchant les 10 000 \$ au Parti québécois en 2009-2010. Le 1<sup>er</sup> février 2012, La Presse a révélé que la CAQ avait reçu 10 000 \$ en dons d'employés d'Ernst & Young avant sa transformation en parti politique.

On remarque un nombre élevé de donateurs provenant de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, qui compte 230 « experts et associés » (c'est ainsi que cette entreprise nomme ses professionnels) au Québec. Des recherches dans les listes de donateurs du PLQ et du PQ, de 2008 à 2011, montrent notamment qu'un nombre élevé d'experts ont donné simultanément au PLQ, au PQ et à l'ADQ. En fait, durant la période électorale de 2008, ce phénomène de double et triple dons était tellement répandu que le nombre total de dons pour les trois partis traditionnels dépasse le nombre de professionnels à l'emploi de Raymond Chabot Grant Thornton (248 dons pour 231 personnes). La firme a de plus reçu pour une valeur de 3 811 214 \$ en contrats du gouvernement du Québec comme fournisseur de 2008 à 2011.

Fait intéressant à noter, en 2008, 50,3 % des donateurs à l'emploi de Raymond Chabot Grant Thornton ont donné à deux ou trois partis simultanément.

**Tableau 14 : Raymond Chabot Grant Thornton**

Parti politique	Année	Cabinet	Nombre de dons	Montant
Parti libéral du Québec	2008 à 2011	Raymond Chabot Grant Thornton	274	199 270 \$
Parti québécois	2008 à 2011	Raymond Chabot Grant Thornton	140	78 007 \$
Action démocratique du Québec	2008 à 2011	Raymond Chabot Grant Thornton	45	24 400 \$
<b>Grand total</b>			<b>459</b>	<b>301 677 \$</b>

Le cas de Taillefer Lussier Gauthier, une petite entreprise comptable qui regroupe environ une vingtaine de professionnels, est aussi intéressant. Sur les neuf noms rendus publics sur son site Internet, sept ont donné 3 000 \$ au Parti libéral en 2008, pour un total de 21 000 \$.

## Élections de 2008 au PLQ

Nos recherches nous ont donné une grande quantité d'informations quant aux dons versés au PLQ en 2008. Selon le rapport financier du PLQ, lors des élections générales de 2008, le parti a dépensé 5 M\$. Or, en prenant uniquement les dons recensés par Québec solidaire et liés aux firmes de génie, aux cabinets d'avocats et à quelques firmes comptables, on se rend compte que cette petite partie visible du financement sectoriel représente, en 2008, 1 295 695 \$, soit 26 % de ses dépenses électorales. Si le quart de ce qu'il a dépensé pour la campagne électorale des Libéraux vient de financement illicite, nous devons nous interroger sur la légitimité du gouvernement en place.

<sup>3</sup> <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/politique/201111/01/01-4463264-groupe-cola-de-genereux-donateurs-pour-le-parti-liberal-du-quebec.php>

## Conclusions

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que le financement sectoriel est un phénomène de grande ampleur au Québec et dont les origines remontent à plusieurs décennies. Nous venons maintenant de voir à quoi ressemble une partie du financement sectoriel des dernières années.

Le fait que plusieurs employés d'une même firme donnent tous à des partis politiques (voire, parfois, au même parti) pourrait passer pour un pur hasard. Ce serait toutefois très mal comprendre la réalité du financement politique au Québec qui est l'affaire d'un nombre limité de personnes. Selon les statistiques fiscales du gouvernement, 50 265 personnes ont eu recours au crédit d'impôt sur les dons aux partis politiques. Cela représente à peine 0,8 % du nombre total de contribuables. Sur une si petite partie de la population, il est déjà étonnant de trouver plusieurs personnes dans le même milieu de travail qui donnent à un parti politique.

Comment qualifier alors le cas de Heenan-Blaikie où, en 2008, sur les 274 avocats ou associés, 81 (ou 30 % des avocats du cabinet) ont donné au seul Parti libéral. Chez Raymond Chabot Grant Thornton, 131 professionnels sur les 230 donnaient au PLQ, soit 56 % d'entre eux. De plus, 50,3 % des donateurs employés par cette firme en 2008 donnent à deux ou trois partis en même temps. Non seulement ces « coïncidences » sont-elles extrêmement révélatrices, mais lorsque ce genre de situation n'est pas une exception dans tout un secteur, il est difficile de douter encore du caractère systémique du financement sectoriel au Québec.

Bref, l'étude de ces secteurs spécifiques pointe vers les conclusions suivantes à propos du financement sectoriel :

- Il est pratiqué dans des secteurs multiples et ne se limite pas à celui de la construction.
- Il mène à des contrats gouvernementaux.
- Il était encore pratiqué en 2010 et en 2011, malgré les scandales l'entourant.

Ce dernier constat est particulièrement troublant. Il montre l'aspect vital du financement sectoriel pour les partis politiques. Il est à ce point un respirateur nécessaire pour leur capacité à faire des élections que, même si les risques d'être repérés sont grands après de tels scandales, les partis traditionnels continuent de s'y adonner.

# 4 Les États-Unis et la France : deux visions du financement électoral

Le Québec n'est pas le seul endroit à connaître des problèmes liés au financement des partis politiques. Contrairement, à ce qu'a prétendu une analyse simpliste défendue, entre autres, dans la revue *McLeans*<sup>4</sup>, la corruption n'est pas une tare culturelle propre au Québec.

Bien au contraire, cette question est intrinsèquement liée au système représentatif lui-même. La situation particulière des élus les rend susceptibles d'attirer l'intérêt de ceux qui souhaitent obtenir des postes, des contrats ou du pouvoir en échange d'argent. Nous étudierons ici rapidement les cas de deux pays qui ont décidé d'agir de façons très distinctes sur la question du financement des partis politiques, soit les États-Unis et la France.

## Les États-Unis

Les campagnes présidentielles américaines exigent des dépenses inimaginables. Lors de la campagne de 2008, les deux principaux candidats en lice ont dépensé dans leurs campagnes plus d'un milliard de dollars (333 M\$ pour John McCain et 730 M\$ pour Barack Obama) et l'ensemble des campagnes ont récolté presque 2MS en dons. Il est intéressant de voir que l'élection de 2008 représente près du double de celle de 2004, tant pour les dons que pour les dépenses.

Ces sommes immenses sont amassées grâce à la participation active d'entreprises et de grandes centrales syndicales. Ces organisations ne peuvent financer directement la campagne d'un candidat. Cependant, elles peuvent financer le fonctionnement de Political Action Committee (PAC), donc payer des gens qui ramassent de l'argent pour qu'il soit transféré aux partis. Les PAC sont des organisations de financement qui peuvent être soit liées à des campagnes, soit indépendantes des campagnes et défendre des idées.

Traditionnellement les PAC les plus importants sont liés à directement à des campagnes. Par exemple, l'International Brotherhood of Electrical Workers ou l'American Bankers Association ont formé des PAC dédiés au financement de campagnes électorales en embauchant des gens qui vont ensuite recueillir des dons d'individus limités à 5 000 par personne. Or, les entreprises peuvent investir des sommes colossales pour faire fonctionner les PAC et ainsi aider les partis à accumuler plus de dons. Bien entendu, cette aide au financement des PAC ne passe pas inaperçue des organisateurs politiques qui savent bien à qui ils doivent, au moins en partie, leur victoire.

La campagne de 2012 s'annonce un peu différente en termes de financement. En effet, deux décisions judiciaires ont permis l'apparition de Super PAC. Les Super PAC peuvent recevoir des dons illimités tant d'individus que d'entreprises ou de syndicats. Ils sont, en théorie, indépendants des campagnes, ne peuvent leur verser directement de l'argent et ne peuvent coordonner leurs actions avec elles. Or, comme le mentionnent plusieurs observateurs, il s'agit simplement pour la campagne d'énoncer ses priorités dans les médias, au vu et au su de tous, pour que les Super PAC emboîtent le pas et investissent leurs larges sommes dans les outils de communication pertinents pour diffuser le message de la campagne qu'ils appuient. D'aucuns concluent alors que le financement corporatif des campagnes est désormais ouvert et illimité aux États-Unis.

---

4 <http://www2.macleans.ca/2010/09/24/the-most-corrupt-province/>

Or, avant même les Super PAC, l'influence des entreprises était déjà grandement problématique. Après les élections de 2004 (donc avant les dépenses incroyables de 2008 et avant la création des Super PAC), Jay Mandel de Democracy Matters s'inquiétait de l'influence des corporations sur les partis politiques américains.

*The fact that business largely finances both major political parties narrowly circumscribes the range of politics and policies that are placed on the United States political agenda. Neither party can stray far from the interests of the corporate sector without putting in jeopardy its political viability. To be sure, the interests of all members of the business community are not identical. Conflicting priorities abound. Parties funded by businesses therefore have to adjudicate among these varying concerns in articulating their political platforms. Nevertheless, a great deal unites the business community – both in what it is for and in what it is against. It is because both parties depend on corporate funding that the business sector has the power to set the terms of American politics.*

La stratégie étasunienne a l'avantage d'être claire, contrairement à ce que vit le Québec. L'hypocrisie que dénonçait Benoît Labonté dans l'entrevue citée dans le chapitre 2 n'a pas cours aux États-Unis. Les partis comme la population savent bien que leur débat politique est largement orienté par les corporations qui financent généreusement les campagnes électorales. Par contre, le modèle étasunien a pour effet de rendre légal tout ce que la législation québécoise tente d'éviter : la corruption des partis politiques et l'influence indue des plus riches dans l'espace politique.

## **La France**

Le système de financement des partis politiques et des élections en France ressemble davantage à celui que nous connaissons au Québec. Depuis 1995, les personnes morales de tout ordre ne peuvent financer les partis d'aucune façon. Cependant, les dons des particuliers sont limités à 7 500 € (environ 9 800 \$ canadiens), un montant nettement plus élevé que le 1 000 \$ actuellement en vigueur au Québec.

Toutefois, même cette limite est, en quelque sorte, théorique. En effet, la loi permet à la fois de donner à un nombre illimité de partis politiques et elle permet des transferts illimités de sommes entre les partis. Qu'ont fait les plus gros partis (en particulier l'UMP) ? Ils ont créé une quantité folle de micropartis qui ne présentent aucun candidat. Ainsi, quelqu'un peut donner 7 500 € à trois partis pour qu'ensuite, ces trois partis reversent les 22 500 € ainsi récoltés au même parti. Premier détournement donc, comme aux États-Unis il n'existe pas de limites aux dons personnels en France.

Le financement occulte par des entreprises existe également en France. Bien que le système de prête-noms connu au Québec ne semble pas recensé, on note plutôt un appui des entreprises par la sous-facturation de leurs services. Il devient en effet bien difficile pour les vérificateurs de savoir à quel point les tarifs demandés pour un bien ou un service sont, ou non, faits à rabais.

Cependant, contrairement aux États-Unis, la France a opté pour un important financement public des campagnes. Celui-ci se fait par le remboursement de certaines dépenses, par des avantages fiscaux aux donateurs, mais surtout par un montant avoisinant les 80 M€ que se partagent les partis politiques en fonction de leurs résultats électoraux. La moitié est divisée suivant une logique similaire au financement public des partis au Québec (soit au prorata du nombre de votes) et l'autre moitié est distribuée en fonction du nombre d'élus.

Ce type de financement public offre à la fois des avantages et des inconvénients. Son avantage principal est de diminuer la dépendance des partis à l'égard des fonds privés et d'être ainsi potentiellement moins exposés à la corruption. Le système est particulièrement intéressant quand il propose que l'État rembourse entièrement certaines

dépenses électorales (l'impression d'affiches, une part de temps d'antenne et la distribution d'une circulaire). L'attention particulière du système français afin d'assurer l'égalité entre les principaux partis (pour l'affichage, le temps d'antenne, etc.) est également inspirante.

Toutefois, le mode de financement public favorise spécialement les partis établis. Voici comment se répartissait le financement public en 2009 : 46 % à l'UMP, 33 % au PS, 5,33 % au Modem, 4,8 % au PCF, 2,6 % aux Verts, 1,7 % à LO-LCR et 1,3 % au MPF. Disons simplement que la majeure partie de l'argent ne va pas exactement à ceux qui en ont le plus besoin pour se faire entendre.

Comme le montrent ces deux exemples, il n'existe pas de système parfait, ni pour éviter la participation des entreprises, ni pour assurer la pluralité des voix politiques. Cependant, ces expériences étrangères peuvent nous inspirer pour envisager des solutions comme nous le ferons dans le prochain chapitre.

## Recommandations et conclusion

# 5

Québec solidaire formule des recommandations à deux niveaux. Premièrement, nous souhaitons faire quelques recommandations pour que la Commission mette en lumière l'ensemble des informations qu'elle doit obtenir pour sortir du système de corruption généralisé dans lequel baigne le Québec en ce moment.

Deuxièmement, nous souhaitons proposer des changements importants au financement des partis politiques qui permettraient, sinon d'éliminer totalement, mais au moins, de réduire la corruption de manière décisive.

### Recommandations quant à l'application du mandat de la Commission

Nous invitons la Commission à considérer son mandat au sens le plus large possible. D'abord, elle doit éviter de se concentrer uniquement sur le secteur de la construction et des firmes d'ingénierie. Bien sûr, nous l'invitons à approfondir ses recherches sur ces secteurs, entre autres en fonction des données que nous avons recueillies. Cependant, nous avons fait la démonstration ici que la perspective de ce qu'est la corruption devrait être élargie. Au minimum, la Commission devrait enquêter sur tous les secteurs qui bénéficient d'importants contrats venant de l'État québécois. .

Ensuite, la Commission doit éviter de consacrer ses efforts uniquement à chercher des coupables et à s'assurer de les faire comparaître devant les tribunaux. Si cette stratégie permet que justice soit rendue, ce qui est en soi une bonne chose, elle ne se concentre toutefois pas sur l'essentiel, de l'avis de Québec solidaire. À terme, la Commission doit idéalement mener à l'adoption de lois permettant de mettre fin à la corruption. Nous l'invitons donc à garder en tête les conclusions auxquelles nous sommes parvenues dans ce rapport.

Depuis 30 ans, les partis reçoivent systématiquement un total des dons les plus élevés quand ils sont au pouvoir ou s'en approchent.

- Les dons moyens des partis augmentent quand ils sont au pouvoir ou s'en approchent.
- Le nombre de dons maximaux reçus par les partis augmente quand ils sont au pouvoir ou s'en approchent.
- Le don moyen est systématiquement plus élevé que la médiane pour le PQ, le PLQ et l'ADQ.
- Le financement sectoriel existe depuis longtemps au Québec, bien avant les années 2000.
- Il permet aux partis de se payer des campagnes électorales qui deviennent de plus en plus coûteuses : sans lui ces campagnes sont presque impossibles à financer à la hauteur des adversaires.
- Tant le PQ, le PLQ que l'ADQ ont participé au financement sectoriel, mais à des degrés différents et avec des conséquences différentes pour le gouvernement du Québec.
- Le financement sectoriel est pratiqué dans des secteurs multiples qui ne se limitent pas à celui de la construction.
- Le financement occulte mène à l'octroi de contrats gouvernementaux.
- Il était encore pratiqué en 2010 et en 2011, malgré les scandales l'entourant.

Pour Québec solidaire, c'est en dévoilant les rouages de ce système et son fonctionnement que la Commission appuiera le mieux le travail du législateur qui pourra prendre les mesures nécessaires. En conséquence, nous invitons la Commission à faire une enquête qui permette surtout de mettre en lumière le système de corruption politique dont les ramifications s'étendent partout au Québec.

## Recommandations quant au financement des partis politiques

Comme Québec solidaire considère essentiel de se concentrer sur la lutte à la corruption en changeant le mode de financement des partis politiques, nous croyons qu'il est nécessaire de proposer dès maintenant les alternatives que nous croyons les plus intéressantes. En février 2010, Québec solidaire a déposé un mémoire sur le projet de loi 78 au sujet des changements à la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives. Il nous semble opportun de reprendre ici quelques-unes des principales recommandations sur le financement des partis politiques que nous proposons alors.

*Que le financement public des partis politiques soit augmenté substantiellement.*

*Afin de permettre aux partis de participer à la vie politique québécoise dans l'intérêt général des citoyennes et citoyens, que le financement public soit constitué de deux allocations pouvant totaliser, selon la formule actuelle, 1,50 \$/électeur.*

*Que la limite permise pour une contribution à un parti politique ou un candidat indépendant soit réduite.*

*Que la limite permise des dépenses effectuées par les partis et les candidat-e-s au cours d'une campagne électorale soit gelée à son niveau actuel et pour compenser cette diminution :*

- i. Que soient examinés des moyens de limiter l'usage d'affiches par les partis politiques lors des campagnes électorales.*
- ii. Que le DGEQ soit mandaté et se voit accorder les moyens pour distribuer à chaque électeur une copie des plates-formes électorales des partis présentant des candidatures dans un nombre suffisant de circonscriptions.*
- iii. Que les partis politiques bénéficient de plus de temps d'antenne gratuit.*

*Que le gouvernement accorde au DGEQ les moyens de faire respecter la loi en matière de financement des partis politiques, entre autres avec des budgets supplémentaires et suffisants pour l'embauche de plus d'enquêteurs.*

*Que, conformément à la motion présentée par le député de Mercier et adoptée à l'unanimité par les députés de tous les partis, le gouvernement respecte la volonté de l'Assemblée nationale de favoriser le pluralisme dans la réforme de nos institutions démocratiques et, ainsi, qu'il y inclut aussi une réforme du mode de scrutin afin de faire une large place à la proportionnelle.*

Voilà quelques exemples de propositions qui nous semblent encore pertinentes aujourd'hui. La Commission et, à terme, l'Assemblée nationale ne sont pas tenues de les suivre à la lettre pour faire disparaître la corruption. Chose certaine, la simple réduction des limites de dons sera une mesure insuffisante. En effet, les partis trouveront d'autres moyens, moins visibles, pour payer les coûts exorbitants de leurs campagnes électorales.

Il y a donc une règle centrale qu'il faut suivre pour arriver à sortir les partis politiques du cycle de la corruption. Cette règle est très simple : le financement privé ne doit plus être déterminant dans la capacité de mener une campagne électorale. Il est nécessaire de s'assurer que tous les partis puissent mener campagne de façon décente, sans devoir amasser des millions de dollars en dons. C'est ce que proposent, au final, les recommandations de Québec solidaire que nous venons de présenter.

Si les dépenses électorales sont plafonnées, si chaque citoyen reçoit le programme de tous les partis, si des publicités électorales sont accessibles gratuitement aux heures de grande écoute dans les médias électroniques et si le nombre de pancartes est restreint, les campagnes électorales deviennent soudainement beaucoup moins coûteuses. On empêche même, en fait, qu'elles puissent coûter très cher. En conséquence, les partis ont moins besoin d'argent, ils sortent ainsi de leur dépendance aux entreprises pour se financer.

D'autres propositions peuvent aussi s'avérer prometteuses. Par exemple, nous avons reçu la suggestion d'exiger le nom des employeurs sur les formulaires de dons. Nous considérons qu'il s'agit là d'une proposition intéressante qui pourrait avoir pour effet de rendre visibles les systèmes de prête-noms.

Bien sûr, cela demande un engagement supplémentaire de la part de l'État, mais cet engagement financier est hautement profitable. Supposons que l'État paie la moitié des dons actuellement versés aux partis politiques; disons que cela lui coûte 5 M\$. Ce montant, relativement modeste, est sans commune mesure par rapport aux coûts de la corruption. Quand les contrats sont attribués à des amis du parti au pouvoir, quand les routes coûtent 30 % plus cher qu'ailleurs au Canada, c'est bien plus que 5 M\$ que l'État perd.

Il faut comprendre le sous-financement étatique des partis politiques comme un bien mauvais choix d'investissement public. En économisant des miettes pour le financement des partis politiques, l'État expose les futurs représentant-e-s à la tentation de se livrer à la corruption pour financer leurs campagnes et leurs dépenses. Au final, cela coûte des millions à cause de la mauvaise gestion subséquente. Car, comme nous l'avons démontré, il ne s'agit pas de quelques pommes pourries à retirer du panier, mais bien d'un système largement répandu et hautement pernicieux.

De plus, on aura beau légiférer pour éradiquer la corruption et le financement sectoriel des partis politiques, la tentation demeurera présente dans certaines entreprises et dans des partis politiques de contourner les lois pour obtenir plus d'argent. Le corollaire à des lois plus strictes est donc de nous donner les moyens de les faire appliquer. Québec solidaire plaide pour un renforcement de la Direction générale des élections. Cet organisme doit avoir plus de ressources humaines et financières pour effectuer un véritable travail de vérification, d'inspection et de recherche.

Nous souhaitons que nos travaux soient utiles à la Commission Charbonneau. Plus encore, nous espérons beaucoup d'elle : elle doit en effet permettre de sortir d'une structure qui a trop longtemps pesé sur les épaules des Québécois et Québécoises. Il est grand temps de briser ce système.

Québec solidaire reste à l'entière disposition de la Commission pour lui prêter main- forte dans ses travaux.





**Tél.: 514 278-9014 Téléc.: 514 270-4379 Sans frais: 1 866 278-9014**